

Protection de l'environnement et stratégie de développement propre : leçons et perspectives de l'expérience marocaine

Par Mohamed BOUSSETTA
Université Mohammed V Agdal (Maroc)
mboussetta@menara.ma

L'état de l'environnement au Maroc montre sa dégradation progressive et dangereuse à tous les niveaux : pollution de l'air et des eaux, énormes difficultés de collecter, d'évacuer et de recycler les déchets, déforestation massive. Cette forte dégradation a imposé la mise en œuvre d'une stratégie nationale globale de protection de l'environnement et de préservation des ressources naturelles nationales. Il s'agit d'une part d'initier et d'appliquer un véritable plan d'action de développement durable visant la lutte contre les pollutions, l'amélioration de la gestion des déchets, la protection de la biodiversité et de faire la promotion du Mécanisme de Développement Propre (MDP) afin de contribuer à résoudre les principales contraintes environnementales au Maroc à travers le développement des énergies renouvelables et propres, le boisement et le reboisement forestiers, la gestion saine des déchets.

Introduction

A l'instar de beaucoup d'autres pays, le Maroc est fortement confronté au défi majeur du développement durable qui consiste à assurer à toute la population une meilleure qualité de la vie, tout en répondant aux aspirations de tous au bien-être. En effet, son environnement ne cesse de se dégrader et ses ressources naturelles s'amenuisent de plus en plus : déforestation, désertification, pollution de l'air et des eaux, problèmes des déchets.

Dans l'objectif de relever ce défi du 21^e siècle, une stratégie nationale de développement propre a été initiée et mise en place depuis quelques années. Celle-ci avait débuté avec la création dès 1992 d'un département ministériel en charge de l'environnement et la mise en œuvre depuis d'un processus qui fait aujourd'hui de la protection de l'environnement une préoccupation majeure sur les plans politique, économique et social.

Deux axes fondamentaux peuvent être distingués dans le cadre de cette stratégie :

- Un plan d'action global qui renferme un ensemble de mesures et un vaste programme visant la protection de notre environnement et la préservation des ressources nationales. Ce plan prioritaire de développement durable préparé par le Secrétariat d'Etat chargé de l'Environnement serait de nature à atténuer les grands problèmes environnementaux du Maroc.
- Un projet de Mécanisme de Développement Propre (MDP), dans l'objectif de profiter au maximum des potentialités offertes par ce Mécanisme, notamment en matière de transfert de technologies propres et d'amélioration de l'environnement. Ainsi les grands problèmes qui sont à la base de la détérioration de notre environnement écologique et socio-économique pourraient bénéficier du soutien du MDP.

Avant de s'attarder sur ces deux principaux volets de cette stratégie, il convient tout d'abord de faire un bref état des lieux de la question de l'environnement au Maroc.

1. Etat des lieux de l'environnement au Maroc

La connaissance et l'étude de l'état de l'environnement sont d'une importance cruciale dans le cadre de la mise en application d'une stratégie de développement durable.

Au Maroc (comme d'ailleurs dans la majorité des pays en développement), les problèmes de l'environnement sont pluriels et diversifiés. Ils concernent tous les aspects liés à l'environnement et à l'exploitation des ressources naturelles :

- L'air des grandes agglomérations urbaines est fortement pollué. Cette pollution atmosphérique provient essentiellement des émissions des unités industrielles et des transports. Les études disponibles comportent un caractère ponctuel et fragmentaire et ne concernent que quelques grandes villes comme Casablanca, Marrakech, Rabat.
- De grandes espaces forestiers sont détruits chaque année, la désertification rampante engloutit des centaines d'ha annuellement. On estime à plus de 31 000 hectares par an les pertes annuelles en forêt. Les efforts de reboisement réalisés ces dernières années n'arrivent qu'à compenser quelques 30 % des dégâts causés aux forêts. Les pressions qui pèsent sur l'écosystème forestier sont multiples : la forte demande de produits ligneux, l'exploitation abusive du bois, le surpâturage, le défrichage direct pour la mise en culture. Il faut rappeler que la forêt couvre au Maroc 12 % du territoire national et représente le support d'importantes activités économiques.
- L'eau devient de plus en plus rare et de mauvaise qualité. Les ressources en eau sont estimées à quelque 21 milliards de m³/an et l'agriculture absorbe 80 % de la consommation nationale.

Cette raréfaction s'explique par une gestion non rationnelle du potentiel hydrique en raison par exemple de la dégradation des réseaux d'adduction de l'eau potable dans les villes qui conduit à une perte de 35 % des eaux livrées, de l'évasement des retenues des barrages qui se traduit par une perte de plus de 60 millions de m³ de stockage par an.

A ceci, il faut ajouter la qualité de l'eau qui se dégrade en raison des diverses formes de pollution : déversement des rejets industriels et domestiques sans aucun traitement, l'emploi à grande échelle des produits phytosanitaires et des engrais, la minéralisation des eaux en raison de l'intrusion des eaux marines.

- La gestion des déchets, et notamment des décharges et le traitement des ordures. Il faut souligner que 6 millions de tonnes de déchets solides municipaux et plus de 975 000 tonnes de déchets industriels produits annuellement se retrouvent dans des décharges sauvages.

La forte progression de ces déchets pose aussi de multiples difficultés liées à leur collecte, à leur évacuation, à leur recyclage. Cet important problème est aggravé par la grande insuffisance des moyens financiers et techniques, le peu de qualification des ressources humaines et l'absence d'une approche globale et cohérente de la gestion de ces déchets.

- La biodiversité connaît également de graves dangers au Maroc en dépit de sa diversité et de sa richesse. Le Maroc renferme une flore d'environ 7 000 espèces et une faune de plus de 24 000 espèces.

Cette biodiversité fait l'objet de multiples pressions : surexploitation des ressources, notamment de la pêche ; la perte d'habitat et de zones humides en raison de la déforestation et de l'urbanisation accélérée ; la pollution des milieux de vie de cette flore et de cette faune. Ainsi, plusieurs espèces sont menacées et/ou en voie de disparition. Ceux-ci sont estimés à 1 670 espèces de la flore, 610 espèces de faune dont 85 espèces de poissons.

- Les ressources en sols qui représentent l'une des ressources stratégiques du Maroc du fait de la place du secteur de l'agriculture dans l'économie nationale sont aussi de plus en plus menacées.

En effet, ces sols subissent plusieurs contraintes : érosion éolienne et hydrique, la pratique de cultures non appropriées, l'urbanisation des terres agricoles, l'utilisation de techniques archaïques dans le domaine de l'exploitation des ressources minières et des carrières.

Ces contraintes et bien d'autres entraînent d'énormes problèmes environnementaux comme la perte en fertilité et en couche arable, à cause de l'érosion hydriques et éoliennes de quelques 22 000 ha par an, la menace potentielle de salinisation d'environ 500 000 ha à cause de l'évasement des retenues des barrages, la

désertification des sols, particulièrement des oasis du sud puisque 5 500 ha de la palmeraie de la région de Tafilalet, par exemple, sont envahis par le sable.

La très forte pression sur les ressources naturelles en raison de l'explosion démographique, de l'urbanisation accélérée et de la croissance économique a ainsi contribué à cette dégradation continue de peser sur notre environnement, ce qui a nécessité la mise en œuvre d'un plan d'action de développement durable.

2. Plan d'action de développement durable

Il s'agit d'une vision globale, intégrée et cohérente, fondée sur une approche participative de tous les acteurs concernés. Dans le cadre de cette nouvelle vision, une stratégie nationale qui fait de la protection de l'environnement une préoccupation majeure et un objectif central du développement socio-économique a été appliquée depuis quelques années.

Celle ci comporte plusieurs axes fondamentaux et prioritaires, dont en particulier :

- La mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire approprié, tout en dynamisant les institutions existantes. Ce qui est de nature à rendre efficace la politique de protection des ressources naturelles nationales.

Ainsi tout un arsenal juridique a été promulgué dans l'objectif de renforcer la protection de l'environnement et d'instaurer les bonnes pratiques dans ce domaine. De même, tout un réseau d'agents de l'environnement visant le renforcement du contrôle de l'environnement a été mis en place et un fonds national de l'environnement a été créé afin de mettre à niveau sur le plan environnemental le tissu productif national et financer les programmes de conservation et de préservation de l'environnement.

- La lutte contre la pollution de l'air, avec notamment un programme de suivi de cette pollution dans les principales villes du Royaume à travers la mise en place de stations de surveillance de la qualité de l'air, l'introduction du GPL comme combustible dans le secteur du transport afin de contribuer à la régression du taux de pollution. Aussi des projets-pilotes ont été initiés dans ce domaine et en particulier celui de l'élimination des fumées noires des potiers, en encourageant les technologies propres, l'élimination de l'emploi de la biomasse et des pneus usagers.
- L'amélioration de la gestion des déchets au moyen de l'éradication des sacs en plastique, la création d'un Centre national d'élimination des déchets spéciaux, l'élimination des huiles usées et des pneus usagers. Il s'agit surtout d'enrayer l'invasion des sacs en plastique qui enlaidissent le paysage et menacent la flore et la faune, et de promouvoir la valorisation et le recyclage des huiles usées et des pneus usagers.
- La protection de la biodiversité et la promotion du développement rural à travers la mise en place et l'exploitation de « kiosques verts », la participation au programme annuel de « plages propres », la création de maisons d'énergies et de l'environnement. Ces actions visent entre autres à sensibiliser la population sur les problèmes de l'environnement et à améliorer l'approvisionnement énergétique en milieu rural.
- L'initiation et le développement d'une banque des données permettant une observation permanente de l'environnement à l'échelle nationale. L'objectif étant d'améliorer les outils de connaissance et d'analyse de notre environnement.
- L'application d'une politique adéquate d'incitation fiscale et financière favorisant les actions et projets protégeant l'environnement et assurant un développement durable. Cette politique doit être appliquée dans le cadre d'un partenariat entre l'Etat et les autres intervenants : le secteur privé, les collectivités locales, les ONG.
- Le renforcement de la coopération, tant bilatérale que multilatérale, afin de bénéficier du savoir-faire et de la technologie propre, dans le cadre d'un développement durable. De même, la

mobilisation de toutes les ressources locales, régionales, nationales et internationales est d'une grande importance à ce niveau.

La traduction concrète de cette stratégie est apparue dans le Plan d'action national pour l'environnement du Maroc (PANE), dans le cadre du projet dit Action 30 qui vise divers objectifs et en particulier :

- la mobilisation de toutes les ressources locales, régionales, nationales et internationales nécessaires à la mise en œuvre des actions et projets prévus dans ce PANE ;
- la concertation, la participation et la mobilisation de tous les acteurs impliqués dans la protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie.

Quatre priorités ont été ainsi fixées dans ce cadre :

- la protection des ressources en eau qui comporte 18 actions ;
- la réduction des déchets et l'amélioration de leur gestion ;
- l'amélioration de la qualité de l'air et la réduction de la pollution atmosphérique ;
- la protection et la préservation des sols et du littoral qui comprend une douzaine d'actions.

3. Mécanismes de Développement propre au Maroc

Le Maroc a initié un grand projet de promotion des investissements à travers le mécanisme pour le développement propre avec l'appui du PNUD et du PNUE. Plusieurs objectifs essentiels ont été fixés à ce projet :

- la promotion d'un véritable environnement général favorisant la mise en œuvre du MDP ;
- l'appui à la mise en place d'un cadre organisationnel et institutionnel du MDP, avec la création de l'Autorité nationale de développement désignée AND du MDP ;
- la participation au renforcement des capacités nationales en matière de MDP et des marchés internationaux de MDP ;
- la constitution et le renforcement d'un portefeuille attrayant et diversifié de projets de MDP ;
- la réalisation d'un site Web sur le MDP au Maroc permettant d'informer les opérateurs et les investisseurs sur tout ce qui concerne le MDP au Maroc ;
- le renforcement de l'expertise nationale dans le domaine du MDP.

Cette promotion du MDP contribuerait à résoudre au moins les cinq types de contraintes environnementales suivantes :

- Le développement des énergies renouvelables : le Maroc est fortement dépendant de l'extérieur au niveau énergétique (en l'an 2002, 96 % de l'énergie consommée au Maroc est importée). Outre les impacts directs du recours à ces énergies non renouvelables sur l'environnement, la facture de cette dépendance représentait quelque 18,5 milliards de dirhams en l'an 2002 alors que les gisements solaires et éoliens du Maroc sont parmi les plus importants au monde.
- L'amélioration de l'efficacité énergétique : il faudrait recourir dans les secteurs résidentiels, industriels et tertiaires à des systèmes efficaces à haut rendement et peu consommateurs d'énergie. Dans ce contexte, le recours à de nouvelles technologies devient une nécessité absolue.
- Un transport mieux organisé, moins consommateur d'énergie et moins pollueur : une démographie croissante, une urbanisation et une mobilité de plus en plus fortes sont autant d'éléments qui caractérisent notre pays et qui requièrent une politique des transports moins « énergivore » et plus propre. Aujourd'hui, le Maroc connaît, dans certaines agglomérations (Casablanca, Rabat) des problèmes réels de qualité de l'air liés au transport. Des solutions adéquates s'imposent pour y remédier tant au niveau du parc automobile, des carburants, des transports en commun que de l'organisation et de la mobilité dans ces grandes villes.
- Une gestion plus saine des déchets : le problème des déchets et particulièrement celui des décharges est posé avec une grande acuité dans l'ensemble des villes du Royaume, compte tenu des gaz émis et des risques que ces décharges sauvages représentent pour les populations. C'est ainsi que plus de 6 millions de tonnes de déchets solides municipaux et plus de 975 000 tonnes de déchets

industriels produits annuellement au niveau national se retrouvent dans des décharges sauvages pour la plupart.

- Un boisement et un reboisement permettant de compenser partiellement la déforestation importante que connaît le Maroc. On estime à quelque 31 000 hectares par an les pertes annuelles en forêts. Les programmes de reboisement lancés ces dernières années n'arrivent à compenser qu'une part très limitée de ces pertes, soit moins de 30 %.

Il faut dire que le Maroc s'est engagé très tôt dans ce MDP en ratifiant le Protocole de Kyoto (PK) en 2002, dans l'objectif de contribuer à l'effort mondial d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES). Dans le cadre de cet engagement, le Maroc s'est doté, avec l'appui du PNUD et du PNUE, d'une stratégie de promotion des investissements à travers le MDP. Cette stratégie, qui couvre la période 2003-2005, prévoit la mise en place durant cette période des bases institutionnelles et structurelles requises pour l'opérationnalité de ce mécanisme, le renforcement des capacités nationales dans ce domaine et la promotion du potentiel MDP/ Maroc au niveau international. Cette stratégie s'articule autour des quatre principaux axes suivants :

- 1^{er} axe : mise en place de structures et procédures nationales de MDP. Cet axe comprend deux principales actions :
 - la création et le renforcement des structures de suivi des aspects liés au MDP : Autorité nationale MDP (AN-MDP) comprenant le Conseil national MDP (CN MDP) et le Secrétariat permanent de l'Autorité nationale MDP (SP-MDP) ;
 - l'élaboration des procédures à suivre au niveau national pour accompagner le développement du MDP au Maroc : procédures pour les investisseurs étrangers, pour les opérateurs économiques nationaux.
- 2^e axe : développement des capacités des opérateurs économiques. Plusieurs actions ont été prévues à ce niveau. Parmi, celles-ci, on trouve en particulier :
 - une politique d'information et de sensibilisation de tous les opérateurs qui peuvent être intéressés par les opportunités du MDP et ses procédures, tant à l'échelle nationale qu'internationale ;
 - une démarche participative à travers la mise sur pied d'un partenariat stratégique entre le Secrétariat d'Etat à l'Environnement et les divers opérateurs économiques sur le MDP au Maroc : Etat, Collectivités locales, ONG ;
 - l'élaboration avec ces opérateurs impliqués dans le MDP d'un portefeuille de projets MDP et la contribution de tous à la promotion de ce portefeuille ;
 - la mise en place d'une assistance et d'un accompagnement de trois projets MDP pilotes au titre de l'année 2003, jusqu'à leur certification.
- 3^e axe : renforcement des capacités de l'expertise nationale dans le domaine du MDP. Il s'agit notamment :
 - de former les membres du CN-MDP et du SP-MDP ainsi que les experts nationaux des bureaux d'études sur le montage de projets MDP ;
 - de confectionner et de distribuer les documents de conception des projets MDP ;
 - de développer les capacités des ONG sur le MDP et ses possibilités dans le développement durable.
- 4^e axe : promotion du MDP Maroc sur le plan international. Dans ce cadre, diverses mesures ont été retenues, dont en particulier :
 - la multiplication des contacts avec les bailleurs de fonds potentiels : organismes acheteurs de carbone et pays partenaires, ainsi qu'avec les organismes pouvant aider les opérateurs économiques au niveau du développement de leurs projets MDP (DCP) ;
 - la présentation et l'explication des procédures et de l'organisation nationale en matière de MDP à l'aide de différents moyens de communication, et notamment à travers un site web dédié au MDP.

La mise en œuvre de cette stratégie nationale, qui a suscité beaucoup d'intérêt et d'espoirs, se heurte à certaines difficultés qu'il faudrait dépasser afin d'atteindre les objectifs fixés et assurer un véritable développement durable. Il s'agit surtout de la faiblesse des opportunités offertes en matière de projets

relatifs au développement propre, et des contraintes liées au financement de ce type de projets. D'ailleurs au cours de l'année 2003, seuls trois projets MDP ont été approuvés et adoptés au niveau de national par l'AND. Ceux-ci sont en cours de validation par les opérateurs économiques.

Références bibliographiques

- Aftalion .A, (1995), *La protection de l'environnement*, Editions France-Empire.
- Balta. P , (sous la direction de) ,(1995), *La Méditerranée réinventée*, Editions la Découverte.
- Banque mondiale, (1994), *Forger un partenariat pour une action environnementale pour le Moyen Orient et l'Afrique du Nord : Vers un développement durable*.
- Beauchamp. A (1992), *Éthique de l'environnement et développement durable*, Montréal : Environnement -Sag. Inc.
- Benachenhou. A, (1992), «Défis, Savoirs, Décisions dans le contexte du développement durable », Revue *Tiers Monde*, Tome XXXIII, n° 130 , avril-juillet.
- Benachenhou. A, (1992), «Environnement et développement », Revue *Tiers Monde*, Tome XXXIII, n° 130 , avril-juillet.
- Burde J.P. (1992), *Economie et politique de l'environnement*, PUF.
- Commissions des Communautés Européennes (1992) : *Partager notre environnement*, Bruxelles.
- *Encyclopédie de la Méditerranée (EDM)*, (1998), « Environnement et développement », Editions Toubkal.
- Facheux S, Noel J.F. (1991), *Les menaces globales sur l'environnement*, Editions La Découverte.
- Fromagen J., Guttinger P. (1993), *Le droit de l'environnement*, Eyrolles.
- Ignocy.S, (1993), *L'écodéveloppement*, Economie et Société .
- Kerdoun A. (1998), « Enjeux et défis de l'environnement au Maghreb : quelle politique de protection ? », in *Economies du Maghreb. L'impératif de Barcelone* (sous la direction de) A.Sid Ahmed , CNRS Editions.
- Kerdoun, A. (2000), *Environnement et développement durable*, Publisud.
- *Le plan d'action pour la Méditerranée : contribution au développement durable du bassin méditerranéen* (1996), PNUE, juin.
- Mathieu, J.L. (1991), *La protection internationale de l'environnement*, PUF.
- « Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'eau et de l'environnement » (2001), *Environnement et développement durable*, Editions MEDIA COPE.
- OCDE, « Gestion de l'environnement dans les pays en développement » (1993).
- ONU (1992), « Agenda 21 de Rio (Projet de propositions) », 3-14-juin.
- ONU (1992), *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, Note du Secrétariat général de la conférence*, Doc. A/conf. 151/5 Mai.
- Secrétariat d'Etat à l'Environnement (1999), « Etat de l'environnement au Maroc ».
- Secrétariat d'Etat à l'Environnement (2000), « Code de l'environnement ».
- Secrétariat d'Etat à l'Environnement (2002), « Plan d'Action national pour l'environnement » (PANE).
- Secrétariat d'Etat à l'Environnement (2003), «Le Mécanisme de développement propre (MDP) au Maroc, Stratégie »,Organisation-Procédures.
- Secrétariat d'Etat à l'Environnement (2003), « Projets MDP soumis au Conseil national MDP ».